

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2018

Date de la convocation:

04/12/2018

Date d'affichage:

05/12/2018

L' an 2018 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : WEISS Damien à M. ISEL Roger, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : PETER Guillaume, SIGRIST Benoît, SUSS Charles, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 088.2018

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 1

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

088.2018 : Gestion des risques miniers sur des parcelles intercommunales : servitude au profit de l'Etat sur le carreau " Clémenceau " à Preuschedorf (Puits I et IV).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la convention signée entre la communauté de communes et l'Etat relatives à la mise en sécurité des puits associés à l'ancienne exploitation pétrolière de Pechelbronn, en date du 04.10.2010

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le  *Biser Levrault*
ID : 067-200013050-20181217-D_CC_088_2018-DE

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre, 1 abstention, décide :

- **D'accepter l'instauration d'une servitude de passage et d'occupation concernant la sécurisation des deux puits pétroliers « I » et « IV », situés sur l'ancien carreau dit « Clémenceau » à Preusdorf, sur les parcelles cadastrées section 20, n° 759 (occupation), 760 (passage), 761 (occupation) et 762 (passage), d'une superficie totale de 9,64 ares, au profit de l'Etat,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, en particulier la convention organisant la phase travaux et l'acte notarié**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/12/2018